

NOUVEAUTES

Au cours de l'année 2022 :

- Un geste de tri **simplifié**
= **nouvelles consignes de tri des emballages**

volumes collectés seront plus importants
➔ **Nouveaux circuits de collectes** ordures ménagères et emballages.

- Le contrôle d'accès en déchèteries va évoluer.



Un tri de qualité :

Facile !



En consultant les consignes sur

- Le calendrier de collecte
- La réglette Mémotri
- Le Mémo du Frigo
- Le Site internet :

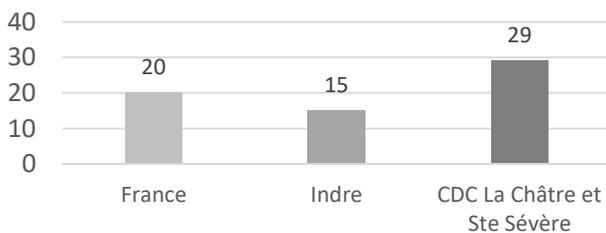
<https://serviceenvironnement.wixsite.com/tritou>

consignedetri.fr (CITEO)

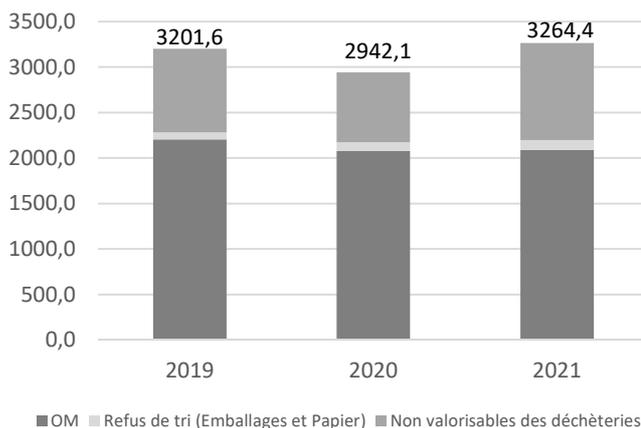
- Les sacs jaunes.

NOS RESULTATS

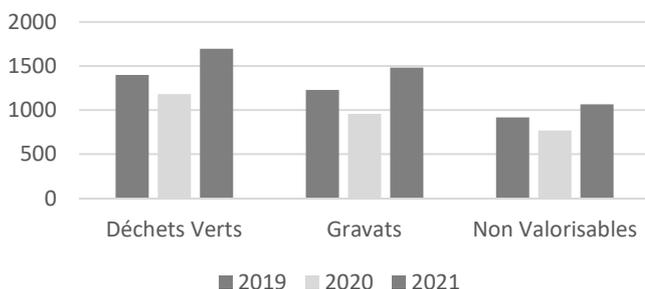
Refus de tri en %



Tonnages* Déchets soumis à TGAP



Tonnages* collectés en déchèteries



*Tonnages des 8 premiers mois de chaque année



Comment éviter une augmentation très importante de la Redevance ?

- Avec moins de tonnes de déchets transportées et traitées
➔ **Moins de dépenses pour la collectivité**
➔ **Moins d'incidences sur la fiscalité payée par les usagers.**

Le montant de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a une réelle incidence sur les dépenses des collectivités, notamment sur la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères**.

Cette taxe est applicable sur :

- **Ordures Ménagères** (bac à couvercle bordeaux),
- **Non valorisables apportés en déchèteries,**
- **Refus de tri des recyclables** (erreurs de tri des emballages et papiers).

L'USAGER est l'acteur fondamental en agissant sur :

- ses déchets ménagers :

- **tri correct** de ses Emballages, ses Papiers et son Verre (source de recettes : rachats et soutien CITEO selon performances de tri.)
- **compostage** de ses déchets de cuisine (épluchures...)
- **achat responsable** : éviter les produits sur-emballés ou jetables,



- ses autres déchets

- **déchets verts**, éviter trajets en déchèteries (économie carburant) : **compostage** (amendement gratuit) et **broyage** (paillis)
- **nombreux objets et déchets** (meubles, jouets, vêtements, électroménager, vaisselle...) peuvent être :
 - **réutilisés** pour une 2^{ème} vie (ex palette en bois ➔ composteur)
 - **donnés** (à des œuvres caritatives, via des sites internet...)
 - **vendus** (sites internet, brocantes...)
- **Tri de tous ses déchets apportés en déchèteries**, conformément aux consignes des agents et au règlement.

DECHETERIES

Rappel des jours et horaires d'ouverture*

Montgivray :

lundi, mercredi, jeudi,
vendredi, samedi :
9h30 - 11h45
14h30 - 17h45

Sainte-Sévère :

lundi, mercredi,
vendredi : 14h30 - 17h45
samedi : 9h30 - 11h45
14h30 - 17h45

Fermées les jours fériés

*Susceptibles d'être modifiés.

Horaires modifiés : vendredis 24 et 31
décembre : ouverture de 14h00 à 15h45.

Accès aux déchèteries :

Aux seuls détenteurs d'un badge d'accès.

(= usagers s'acquittant de la Redevance de la
Communauté de Communes.)

Pour tout renseignement, veuillez contacter le
point Infos .

REGLEMENT DU SERVICE

Pour tout changement de situation, il est
IMPERATIF d'informer la **Communauté de
Communes** dans les plus brefs délais, par écrit
(courrier ou mail), accompagné d'un justificatif
(numéro de téléphone souhaité).

RAPPEL : La facturation du 2^{ème} semestre tient
compte de la situation au 1^{er} juillet.

RAPPEL

Textile, Linge et Chaussures

sont à déposer, en sacs, dans les **colonnes prévues
à cet effet**.



- **en bon état** : export dans pays en voie de développement,
vente à petits prix en France,
- **abîmés** : réutilisés (chiffon essuyage) ou recyclés
(matelasserie, isolant).

Ces colonnes se situent en déchèteries et dans
certaines communes (cf mairie).

POINT INFOS



Changements lieu et jours de permanences

284 Rue Nationale
36400 LA CHATRE



Permanences **UNIQUEMENT** :

Lundi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 13h30 à 16h30

Jeudi de 13h00 à 16h00

<https://serviceenvironnement.wixsite.com/tritout>

Mail : ambassadeurdeutri@cc-lachatre-stesevere.fr

Tel : 02 54 62 10 16

DISTRIBUTION

SACS JAUNES pour 2022

Dès décembre, toute l'année, en mairie aux jours et
horaires d'ouverture :

**Briantes, Champillet, Feusines,
La Motte Feuilly, Lignerolles,
Lourouer Saint Laurent, Montlevicq,
Nohant-Vic, Pérassay,
Pouligny Saint Martin,
Saint Christophe en Boucherie,
Sarzay, Thevet Saint Julien, Urciers,
Verneuil sur Igneraie, Vigoulant, Vijon.**



Chassignolles : du 15/12 au 30/01, à l'agence postale

La Berthenoux, Lacs : du 6 décembre au 31 janvier (mairie)

La Châtre : Communauté de Communes :

- Toute l'année aux permanences du Point Informations 
- Place du Général de Gaulle : les dates seront
communiquées sur le site internet et par la presse locale.

Le Magny : atelier communal, 5 route de Bellevue : lundi
3 janvier : 8h00-12h00 et 13h30-17h30,

Montgivray : Du 11 au 15 janvier à la salle des fêtes

Néret : 20 décembre en mairie

Pouligny Notre Dame : Du 6 au 17 décembre, en mairie

Saint Août : du 16/12 au 28/02, en mairie

Saint Chartier : en décembre, en mairie

Sainte Sévère sur Indre : atelier communal, chemin de
Préjolet : Lundi 10 janvier de 13h30 à 17h00 et
mercredi 12 janvier de 8h30 à 12h00.

Sazeray : Tous les samedis matin au mois de janvier (mairie)

Vicq Exempt : en décembre, en mairie